

Liste des pièces et renseignements à fournir
pour l'établissement d'un avant-contrat de vente
(promesse ou compromis)

1. Renseignement concernant l'identité des parties :

Identité et coordonnées du vendeur (joindre copie d'une pièce d'identité)

Identité et coordonnées de l'acquéreur (joindre copie d'une pièce d'identité)

2. Renseignements concernant les biens vendus :

Titre de propriété du vendeur Acte d'achat, de donation, de succession ...

Anciens titres Si nécessaire (servitudes ...)

3. Diagnostics obligatoires :

- rapport amiante Si la construction est antérieure à juillet 1997
- diagnostic plomb Si la construction est antérieure à 1949 et à usage d'habitation
- état parasitaire (termites, insectes xylophages ...) Si l'immeuble est situé dans une zone déclarée contaminée par arrêté préfectoral
- état des risques (naturels, miniers et technologiques)
- état de l'installation intérieure de gaz (si elle a plus de 15 ans) Concerne les biens d'habitation
- état de l'installation intérieure électrique (si elle a plus de 15 ans) Concerne les biens d'habitation
- diagnostic de performance énergétique (DPE)
- diagnostic de l'installation individuelle d'assainissement Concerne les biens d'habitation non reliés au tout-à-l'égout

4. Si le bien vendu est situé dans une copropriété :

- coordonnées du Syndic
 - copie des 3 dernières Assemblées Générales de Copropriété
 - copie du dernier relevé de charges de copropriété
 - règlement de copropriété de l'immeuble et ses modificatifs
 - certificat de mesurage
 - rapport amiante dans les parties communes
- Pour tout local en copropriété (sauf si inférieurs à 8m²)
Fourni par le Syndic

5. Si le bien vendu est situé dans un lotissement :

- coordonnées de l'Association syndicale
- copie des trois dernières Assemblées Générales du lotissement
- copie du dernier relevé de charges
- règlement et/ou cahier des charges du lotissement